



Conditions générales de vente

Article 1

Toute commande implique l'acceptation par le client de nos conditions de vente.

Article 2

Toute facture doit être payée au plus tard à sa date d'échéance. Tous les paiements effectués après cette date seront majorés d'office et sans mise en demeure préalable, d'intérêts au taux de 10 % l'an sur la valeur totale de la commande, ainsi (également d'office et sans mise en demeure préalable) que d'une compensation forfaitaire de 10 % du montant total de la facture (avec un minimum de € 75,-) à titre de clause d'indemnisation forfaitaire.

Article 3

En cas de litige, seuls la justice de paix du canton ou les tribunaux de l'arrondissement où est situé le siège social du vendeur, sont compétents, sauf si la loi impose expressément une autre règle à ce propos.

Article 4

Dans l'hypothèse où la loi du 1er septembre 2004 relative à la protection des consommateurs lors de la vente de biens de consommation n'est pas d'application, le règlement suivant sera d'application: par la simple réception ou le simple enlèvement des marchandises, le client (acheteur) reconnaît expressément que celles-ci sont conformes à sa commande et exemptes de tout défaut visible. Les autres défauts devront être signalés au vendeur par écrit par le client (acheteur), immédiatement après leur constatation et, en toute hypothèse, dans les 2 jours ouvrables après la livraison.

Si ladite loi du 1er septembre 2004 est d'application, le client devra signaler tout manque de conformité dans les 2 mois à dater de la constatation du défaut, et ce à peine de déchéance.

Article 5

Dans l'hypothèse où le client résilie ou annule la commande ou que le contrat ne peut être exécuté à cause du client, ce dernier est redevable d'une indemnisation à hauteur de 20 % de la valeur totale de la commande. Par ailleurs, le client a droit à une indemnisation identique si le contrat est résilié ou annulé par le vendeur, ce pour autant que le client soit un consommateur.

Benelux POWER QUALITY partner s.r.l. • siège social: Termolenhoflaan, 3 - B-1731 Zellik

T: +32 54 311 380 • F: +32 54 311 389 • E: info@bPQp.eu • W: powerqualitypartner.be

TVA: BE0837.842.844 • RPR: Bruxelles • banque: IBAN: BE47 7310 1896 4380 • BICC: KREDBEBB